



Ayancer la date de début d'un Passeport talent -Salarié qualifié

Par Infini

Bonjour,

Je suis étranger avec un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) pour « Recherche d'emploi / Création d'entreprise », valable jusqu'en 2026.

Récemment, j'ai reçu une promesse d'embauche en CDI, avec une date de début initialement fixée au juillet 2025. Grâce à cette offre, j'ai pu obtenir un titre de séjour en tant que « Salarié qualifié » (Passeport Talent), dont la validité commence début juillet 2025.

Toutefois, je n'ai pas encore signé formellement le contrat CDI.

Je souhaite commencer à travailler avant la date initiale du début juillet 2025. Voici mes interrogations précises :

Est-il possible d'avancer la date de début de mon titre de séjour « Salarié qualifié » à une date antérieure (par exemple, au 1^{er} juin 2025) si je signe le contrat de travail avec cette nouvelle date ?

Quelles démarches administratives précises dois-je entreprendre pour modifier la date de début de validité de ce titre de séjour ? Est-ce réalisable directement via la plateforme ANEF ou dois-je impérativement contacter la préfecture ?

Existe-t-il un moyen d'accélérer cette procédure administrative, étant donné que la date souhaitée approche rapidement ?

En attendant le traitement de ma demande de modification, puis-je commencer à travailler légalement en utilisant mon VLS-TS actuel (valable jusqu'en janvier 2026) ?

Je vous remercie par avance pour vos conseils et orientations sur ces points.